

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, September 21, 2023

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met with videoconference this day at 11:45 a.m. [ET] to study Bill S-212, An Act to amend the Criminal Records Act, to make consequential amendments to other Acts and to repeal a regulation.

Senator Brent Cotter (*Chair*) in the chair.

(The committee continued in camera.)

(The committee resumed in public.)

The Chair: Honourable senators, it is our intention to spend the balance of the meeting conducting a clause-by-clause consideration of the Bill S-212, An Act to amend the Criminal Records Act, to make consequential amendments to other Acts and to repeal a regulation.

Before we begin, I have some reminders on a few points. If senators are not clear where we are in the process, please ask for clarification. We want to ensure that at all times we have the same understanding of where we are in the process. In terms of mechanics, wish you to remind you that when more than one amendment is proposed to be in a clause, amendments should be proposed in the order of the lines of the clause. Therefore, before we take up an amendment in a clause, I will be verifying whether any senators have intended to move an amendment earlier in that clause. I think in these circumstances, at least today, we don't have a significant number of amendments, and I'll try my best not to lose track of where we are. If senators do intend to move an earlier amendment, they will be given an opportunity to do so.

If a senator is opposed to an entire clause, I would remind you that in committee the proper process is not to move a motion to delete the entire clause but to vote against the clause as standing as part of the bill.

I will also remind senators that some amendments that are moved may have a consequential effect on other parts of the bill and there is a process by which we can address that, although I think it's unlikely that will happen today. In the spirit of this, it would be useful to use this process of a senator moving an amendment identified to the committee other clauses in the bill that could be affected. Otherwise, it would be difficult for members to remain consistent in their decision making.

We will endeavour to keep track of the places where subsequent amendments might need to be moved and draw our attention to them, although perhaps today won't be a day when we face that circumstance. Because no notice is required to move amendments, there can, of course, have been no preliminary

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 21 septembre 2023

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui par vidéoconférence à 11 h 45 (HE) avec étudier le projet de loi S-212, Loi modifiant la Loi sur le casier judiciaire et d'autres lois en conséquence et abrogeant un règlement.

Le sénateur Bren Cotter (*président*) occupe le fauteuil.

(La séance se poursuit à huis clos.)

(La séance publique reprend.)

Le président : Honorables sénateurs, nous avons l'intention de consacrer le reste de la séance à l'étude article par article du projet de loi S-212, Loi modifiant la Loi sur le casier judiciaire et d'autres lois en conséquence et abrogeant un règlement.

J'aimerais faire quelques rappels avant de commencer. Si vous ne savez pas exactement où nous en sommes dans le processus, je vous prierais de demander des éclaircissements. Nous voulons nous assurer d'être au diapason à tout moment. D'un point de vue pratique, je voudrais vous rappeler que lorsque plus d'un amendement est proposé dans un article, les amendements doivent être proposés dans l'ordre des lignes de l'article. Par conséquent, avant d'aborder tout amendement, je vérifierai si des sénateurs ont l'intention de proposer un amendement plus tôt dans l'article. Je crois que nous n'avons pas beaucoup d'amendements à étudier dans ces circonstances, du moins aujourd'hui, et je ferai de mon mieux pour ne pas perdre le fil. Si des sénateurs ont l'intention de proposer un amendement antérieur, ils auront l'occasion de le faire.

Si vous vous opposez à un article entier, je vous rappelle que la procédure en comité ne consiste pas à déposer une motion pour le supprimer, mais plutôt à voter contre l'article en tant que partie intégrante du projet de loi.

Je rappellerai également aux sénateurs que certains amendements proposés peuvent avoir un effet sur d'autres parties du projet de loi et qu'il existe une procédure à cet égard, même si je pense qu'il est peu probable que cela se produise aujourd'hui. Dans cet esprit, il serait utile que le sénateur qui propose un amendement indique au comité les autres articles du projet de loi qui pourraient être affectés. Sinon, il serait difficile pour les membres du comité de rester cohérents dans leur prise de décision.

Nous nous efforcerons de repérer les endroits où des amendements ultérieurs pourraient devoir être déposés et d'y porter attention, même si cela ne se produira peut-être pas aujourd'hui. Étant donné qu'aucun avis n'est requis pour proposer des amendements, il ne peut évidemment pas y avoir eu

analysis of the amendments to establish which ones may be of consequence and which ones could be contradictory. Again, that is probably not a concern today, but it's useful to keep in mind.

If committee members ever have questions about the process or the propriety of anything occurring, please raise a point of order. As chair, I will listen to the argument and decide. The committee is the ultimate master of its business within the bounds established by the Senate, and a ruling can be appealed to the full committee by asking whether the ruling shall be sustained.

As chair, I will do my utmost to ensure that all senators wishing to speak, have the opportunity to do so. For this, however, I will depend upon your cooperation, and I ask all of you to consider other senators and keep remarks to the point and as brief as possible.

Finally, I wish to remind honourable senators that if there is ever any uncertainty as to the results of a voice vote or a show of hands, the most effective route is to request a roll-call vote, which obviously will provide unambiguous results and the clerk will undertake that when requested. Senators are aware that tied votes negate the motion in question. Any questions about that procedure?

Senator Batters: This isn't about that procedure in particular, but I was wondering about is that many times, obviously, for government bills and private members' bills we have officials present, so they can answer questions. We might have more technical questions about how the bill is going to be, if there are amendments that we need to ask about, how they will affect a particular part of the bill or the existing framework that is currently in place. I don't think there are any officials from any department here. Am I correct? And why not?

The Chair: Well, it is Senator Pate's bill, so maybe Senator Pate could speak to that.

Senator Pate: If there are particular parts that people have concerns about, I certainly have documented the evidence we have received from Public Safety and the Parole Board of Canada. I would be happy to address that.

Senator Batters: Quite some time ago, a number of months, I think it was maybe the first time that we were dealing with this bill prior to it getting interrupted by another bill, we had a witness from CBA, Tony Paisana, and I had asked him a technical question about how a part would be interpreted and he said that's a very technical question and he would have to get back to me, and he indicated that he would.

d'analyse préliminaire de ces derniers afin d'établir ceux qui pourraient avoir des conséquences et ceux qui pourraient être contradictoires. À nouveau, ce n'est probablement pas un problème aujourd'hui, mais il est utile de le garder à l'esprit.

Si les membres du comité s'interrogent sur la procédure ou sur le bien-fondé de quoi que ce soit, ils peuvent invoquer le Règlement. À titre de président, j'écouterai les arguments avant de prendre une décision. Le comité est l'ultime maître de ses travaux dans les limites établies par le Sénat, et une décision peut faire l'objet d'un appel auprès du comité plénier.

À titre de président, je ferai de mon mieux pour veiller à ce que les sénateurs qui désirent s'exprimer puissent le faire. Pour ce faire, je dépendrai de votre coopération. Je vous demanderais donc de faire preuve d'égard à l'endroit de vos collègues et de vous exprimer aussi succinctement et efficacement que possible.

Enfin, j'aimerais vous rappeler, honorables sénateurs, qu'un vote par appel nominal est la solution la plus efficace à toute incertitude quant aux résultats d'un vote à voix haute ou à main levée. Un tel vote nous donnera évidemment des résultats sans ambiguïté. Le greffier pourra tenir un tel vote à notre demande. Vous savez aussi qu'une égalité des voix annule la motion en jeu. Y a-t-il des questions sur cette procédure?

La sénatrice Batters : Cela ne concerne pas cette procédure en particulier, mais je m'interrogeais sur le fait que souvent, pour les projets de loi du gouvernement et les projets de loi d'initiative parlementaire, des fonctionnaires sont évidemment présents pour répondre à nos questions. Nous avons parfois des questions plus techniques sur le projet de loi, sur des amendements. Il nous arrive de nous demander comment un amendement affectera une partie précise du projet de loi ou le cadre existant. Or, je ne crois pas qu'il y ait de fonctionnaires de quelconque ministère parmi nous aujourd'hui. Est-ce exact? Si oui, pourquoi?

Le président : Je laisserais peut-être la sénatrice Pate vous répondre, puisqu'il s'agit de son projet de loi.

La sénatrice Pate : Si jamais mes collègues ont des préoccupations sur certaines parties du projet de loi, j'ai documenté les témoignages des fonctionnaires du ministère de la Sécurité publique et de la Commission des libérations conditionnelles du Canada. Je serai heureuse de vous en parler.

La sénatrice Batters : Il y a quelques mois, nous avons reçu un témoin de l'Association du Barreau canadien, Tony Paisana. Je crois que c'était lors de notre première séance sur ce projet de loi avant que nous n'interrompions cette étude pour nous pencher sur un autre projet de loi. Je lui ai posé une question technique à propos de l'interprétation d'une partie du projet de loi. Il m'a répondu qu'il s'agissait d'une question très technique et qu'il lui faudrait me revenir là-dessus. Il m'a dit qu'il le ferait.

When I last checked about this in June, we had not yet received any answer from Tony Paisana about that, and the clerk at the time, Mark Palmer, was going to check with him. I wanted to confirm that no such answer was received by the committee.

The Chair: It wasn't communicated to me, but let me inquire. Can I take that under immediate advisement, Senator Batters, to make the inquiry as requested? I am assuming the answer is going to be no, which is normal and expected. If the answer is yes, we will figure out a way of handling that.

[Translation]

Senator Dupuis: I also note that the presence of Department of Justice officials, which is part of our committee's usual practice, serves the essential purpose of informing the committee's deliberations.

For bills introduced by senators and House of Commons bills that aren't government bills, there hasn't necessarily been an analysis of their impact on existing legislation. Government bills usually go through that process.

Is there a particular reason why Department of Justice representatives weren't brought in today for this clause-by-clause study?

[English]

The Chair: The best I can answer is that no decision taken not to invite them, but there was no decision taken at all. I'm in your hands as to what, in your view, the normal practice should be for the consideration of a Senate public bill.

[Translation]

Senator Dalphond: That's problematic. I want to raise another point. The bill before us is fairly substantial. It is 17 pages long and contains 51 clauses, and it amends several acts. As I said before in the chamber in a speech about another public bill, I'm somewhat uncomfortable introducing or amending a relatively complex bill that affects many different government operations or aspects of our criminal law without a Department of Justice analysis of the bill's impact and the number of files. We don't have a GBA either.

We don't have an opinion on the constitutional aspects. We don't know the bill's spending implications. I understand the dilemma when a parliamentarian introduces a public bill.

Or, nous n'avions toujours pas reçu de réponse de Tony Paisana la dernière fois que j'ai vérifié en juin. Le greffier alors en poste, Mark Palmer, était censé le contacter. Je voulais confirmer que notre comité n'a pas reçu cette réponse.

Le président : On ne m'en a pas fait part, mais permettez-moi de me renseigner. Puis-je prendre cela en considération immédiatement et me renseigner à votre demande, sénatrice Batters? Je présume que nous n'avons pas obtenu la réponse, ce qui serait normal et attendu. Autrement, nous trouverons un moyen de gérer la chose.

[Français]

La sénatrice Dupuis : Je constate également que la présence des fonctionnaires du ministère de la Justice, qui fait partie des pratiques habituelles de notre comité, a une fonction essentielle, soit celle d'éclairer la réflexion du comité.

D'ailleurs, dans le cas d'un projet de loi soumis par un sénateur ou une sénatrice ou d'un projet de loi qui vient de la Chambre des communes et qui n'est pas un projet de loi gouvernemental, on n'a pas nécessairement fait l'analyse de l'impact sur la législation actuelle par rapport à ce projet de loi. Cela se fait habituellement lorsqu'on examine les projets de loi gouvernementaux.

Est-ce qu'il y a une raison particulière pour laquelle on aurait décidé de ne pas inviter les représentants du ministère de la Justice aujourd'hui pour cette étude article par article?

[Traduction]

Le président : Le mieux que je puisse dire, c'est qu'on n'a pas décidé de ne pas les inviter. Aucune décision n'a été prise, en fait. Je m'en remets à vous pour savoir quelle devrait être, selon vous, la pratique normale pour l'étude d'un projet de loi d'intérêt public du Sénat.

[Français]

Le sénateur Dalphond : C'est une difficulté. Je voudrais souligner un autre point. C'est un projet de loi assez substantiel que nous étudions. Il compte 17 pages et 51 articles, et il modifie plusieurs lois. J'ai eu l'occasion de dire, dans un discours précédent à la Chambre sur un autre projet de loi d'intérêt public, que j'éprouve un certain malaise à proposer ou modifier un projet de loi de nature assez complexe, qui affecte plusieurs opérations gouvernementales ou plusieurs aspects de notre droit criminel, sans avoir le bénéfice d'avoir une analyse menée par le ministère de la Justice sur l'impact du projet de loi et sur le nombre de dossiers. Nous n'avons pas non plus d'analyse comparative entre les sexes plus.

Nous n'avons pas une opinion sur les aspects constitutionnels. Nous ne connaissons pas l'impact du projet de loi sur le plan budgétaire. Je comprends le dilemme lorsqu'un parlementaire propose un projet de loi d'intérêt public.

When someone introduces a bill to designate a national day to celebrate the heritage of people from Lebanon or some other country, people who make huge contributions to our history and our society, I feel capable of assessing the importance of the bill and making up my mind easily.

With a bill the size of this one, though, I don't feel I can form an informed opinion about it because it has both political implications — I realize it's an expression of certain philosophies — and practical implications when it comes to incorporating these changes into the Criminal Code, the Parole Board's mandate and law enforcement mandates.

I will say that, personally, I'm not against some of the ideas Senator Pate has put forward. Some of the testimony I heard, including from yesterday's witnesses, left an impression and made me think. That being said, I really can't imagine automatic systems for anything other than summary offences.

For summary offences, it makes sense that an individual can be automatically released after a given time. For criminal offences, including those that Senator Pate excludes and others, an automatic system would allow gang members, mafiosos and people with known criminal ties to get an automatic pardon, unless the police bring certain things to the Parole Board's attention. Senator Pate called that "raising the flag." That strikes me as a big change to how the pardon system works. I really don't think we have the expertise to take things that far today.

I wonder if the best solution in this case — because there are so many good ideas here — would be to take the testimony and ideas in Senator Pate's bill, put them in a report to the Department of Justice and the government, and ask for a response. For example, wouldn't this be a good opportunity to restore the waiting period for a pardon application to what it was before the previous government's amendments?

Our report could sum up what we heard about the impact of longer waiting periods for pardon applications.

In a nutshell, why don't we talk about using everything we heard to draft a Senate committee report requiring a government response?

Lorsqu'on propose un projet de loi pour une journée nationale de l'héritage de gens originaires du Liban ou d'un autre pays, qui contribuent grandement à notre histoire et à notre société, je me sens en position d'évaluer l'importance du projet de loi et de rendre facilement une opinion.

Avec un projet de loi de l'amplitude de celui qui est devant moi, personnellement, je ne me sens pas en mesure de rendre une opinion complète à l'égard d'un projet de loi qui a des implications non seulement politiques — je comprends que cela représente certaines philosophies —, mais aussi des implications pratiques quant à l'incorporation de ces changements dans le Code criminel, le mandat de la Commission des libérations conditionnelles et le mandat des forces de police.

Je dois dire que personnellement, je ne suis pas contre certaines des idées que la sénatrice Pate a mises de l'avant. Certains des témoignages que j'ai entendus, y compris ceux d'hier, m'ont impressionné et m'ont fait réfléchir. Cela dit, j'ai beaucoup de difficulté à concevoir des systèmes qui sont automatiques pour des infractions autres que sommaires.

Dans le cadre de poursuites sommaires, on peut comprendre qu'après un certain temps, une personne puisse être libérée automatiquement. Dans le cadre d'infractions criminelles, y compris celles que la sénatrice Pate exclut et d'autres, un système automatique ferait en sorte que des membres de gang, des membres de la mafia et des gens avec des affinités criminelles démontrées pourraient obtenir un pardon automatique, à moins que la police souligne certaines choses à la Commission des libérations conditionnelles. La sénatrice a appelé cela « raise the flag ». Cela me semble être un changement important dans le fonctionnement du système de pardon. Je trouve qu'on manque vraiment d'expertise pour aller aussi loin aujourd'hui.

Je me demande si la meilleure solution face à cela — parce qu'il y a tellement de bonnes idées là-dedans — ne serait pas de transformer les témoignages et les idées du projet de loi de la sénatrice Pate en un rapport qui serait adressé au ministère de la Justice et au gouvernement, rapport auquel on demanderait de répondre. Par exemple : ne serait-il pas opportun de ramener la période pour demander un pardon à ce qu'elle était avant les amendements du gouvernement précédent?

On pourrait résumer dans notre rapport ce que nous avons entendu sur l'effet des délais qui ont été prolongés pour demander le pardon.

Cela m'amène à vous demander, pour fin de discussion, s'il n'y aurait pas lieu d'utiliser tout ce qu'on a entendu pour en faire un rapport de comité sénatorial exigeant une réponse du gouvernement.

[English]

The Chair: I'm going to invite Senator Pate to respond in a minute; it's her bill. You're proposing, then, that we essentially not report the bill and not undertake clause-by-clause consideration but produce a report in relation to the bill?

Senator Dalphond: Exactly, Mr. Chair, that we don't go to clause-by-clause consideration, and instead of reporting the bill, it will be a special report to the chamber in due course of our findings, options and suggestions for the government.

The Chair: I skipped over Senator Boisvenu, but it might have been more on the procedural stuff. This is a bit more substantive. Could we carry on with this and —

[Translation]

Senator Boisvenu: I'd like to follow up on what Senator Dalphond said. May I?

[English]

The Chair: I would invite Senator Pate to respond.

Senator Pate: I'm happy to hear what Senator Batters says first.

The Chair: Oh, I'm sorry. Are you on the same topic, Senator Batters?

Senator Batters: I don't think Senator Boisvenu was done yet.

The Chair: Oh, I'm sorry. Go ahead.

[Translation]

Senator Boisvenu: Basically, there are two ways to look at this bill: as a person who has been convicted and incarcerated or as a victim. I understand that people can be on either end of the spectrum. Having listened to the stories of people who have gone through this process, I also understand that it needs to be reformed because it's complex and it takes a lot of work for an offender to get a pardon. This bears thinking about, and there should be more flexibility, but I'm definitely not okay with throwing the baby out with the bathwater, as they say.

I haven't received a satisfactory answer about the fact that Canada has almost 450 provincial jails and prisons, which handle

[Traduction]

Le président : Je vais inviter la sénatrice Pate à répondre incessamment, puisqu'il s'agit de son projet de loi. Vous proposez donc que nous ne procédions pas à l'étude article par article et que nous ne fassions pas rapport du projet de loi à la Chambre, mais plutôt que nous produisions un rapport sur ce dernier?

Le sénateur Dalphond : C'est exact, monsieur le président. Je propose que nous ne procédions pas à l'étude article par article. Plutôt que de faire rapport à la Chambre, je propose que nous y présentions un rapport spécial en temps voulu sur nos conclusions, nos options et nos suggestions pour le gouvernement.

Le président : J'ai omis le sénateur Boisvenu, mais il s'agissait peut-être davantage d'une question de procédure. Cette question est un peu plus substantielle. Pourrions-nous poursuivre et...

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Cela suit les propos du sénateur Dalphond. Je voudrais renchériser là-dessus. Je peux?

[Traduction]

Le président : J'inviterais la sénatrice Pate à répondre.

La sénatrice Pate : Je n'ai pas de problème à ce que la sénatrice Batters s'exprime avant moi.

Le président : Oh, pardonnez-moi. Aviez-vous quelque chose à dire à ce sujet, sénatrice Batters?

La sénatrice Batters : Je ne crois pas que le sénateur Boisvenu avait terminé.

Le président : Oh, pardonnez-moi. Allez-y.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Fondamentalement, ce projet de loi a deux visions : celle des gens qui ont été jugés et incarcérés et celle des victimes. Je comprends qu'on peut être à l'opposé des deux bouts du spectre. Je comprends également, après avoir écouté les témoignages de gens qui ont passé à travers ce processus, qu'une réforme est requise en raison de sa complexité et des efforts que doit faire un délinquant pour obtenir un pardon. Il y a une réflexion et des assouplissements à faire, mais je suis très mal à l'aise à l'idée de jeter le bébé avec l'eau du bain, comme le dit l'expression française.

On ne m'a pas donné de réponse satisfaisante quant au fait qu'au Canada, il y a près de 450 prisons provinciales et lieux

about 55,000 offenders per year. On average, offenders go back to provincial prisons eight times. For federal penitentiaries, it's four times.

I toured federal penitentiaries in Quebec, and I asked the wardens, "How many of the offenders who come here for the first time have ever been incarcerated in a provincial prison?" The answer is about 50%. I also asked, "How will the Parole Board of Canada, which has nothing to do with provincial prisons, be able to track these 55,000 offenders coming through provincial prisons?" We have 173 police forces in Canada. How are they supposed to keep tabs on these people and make sure they haven't committed any offences during the automatic pardon eligibility period? Technically, it's almost impossible.

I think this bill is dangerous, especially for women. It makes significant changes to a system that merits meticulous study with experts — as Senator Dalphond was saying — on the costs, benefits and public safety consequences.

I don't think we've really looked at that aspect at all. How will automatic pardons impact public safety? I don't have the answer to that, and I think a thorough study with experts from Public Safety or Justice would give us some clarity on that and provide a lot more reassurance to the public and to victims. It would also make the system much more acceptable to people who serve their time and apply for a pardon.

I concur with Senator Dalphond: This bill seems premature. We need an in-depth study to understand the consequences. Thank you.

[English]

The Chair: In trying to regularize this debate, Senator Dalphond, may I suggest that we can take yours as a motion not to report the bill, to move in the direction you described and therefore not conduct a clause-by-clause consideration, and treat it as a debate on that motion?

Senator Dalphond: I'm content with that.

The Chair: Senator Pate, I don't think we have to have all the pros and the cons organized in that way. I'll give you an opportunity to respond to Senator Batters. Do you want to go now, Senator Batters?

d'incarcération provinciaux, ce qui correspond à environ 55 000 délinquants annuellement. Le taux moyen de retour d'un criminel dans les prisons provinciales est de huit fois; dans les pénitenciers fédéraux, il est de quatre fois.

J'ai fait la tournée des pénitenciers fédéraux au Québec et j'ai posé une question aux directeurs : « Combien des criminels que vous recevez chez vous pour la première fois ont-ils déjà été incarcérés dans une prison provinciale? » La réponse est à peu près 50 %. J'ai aussi posé la question suivante : « Comment la Commission des libérations conditionnelles du Canada, qui n'a aucun rapport avec les prisons provinciales, pourra-t-elle suivre ces 55 000 criminels qui transitent par les prisons provinciales? » Nous avons 173 corps policiers au Canada. Comment faire pour suivre ces gens afin de nous assurer qu'ils n'ont pas commis d'infractions pendant la période d'admissibilité au pardon automatique? Techniquement, c'est presque impossible.

Je pense que ce projet de loi est dangereux, particulièrement pour les femmes. Il réforme en profondeur un système qui mérite de faire l'objet d'une étude approfondie avec des spécialistes — je rejoins ici les propos du sénateur Dalphond — sur les coûts, les bénéfices et les conséquences pour la sécurité de la population.

Je pense que ce volet a été très peu touché. Quelles seront les conséquences d'un pardon automatique sur la sécurité de la population? Je n'ai pas de réponse à cela et je pense que le fait de mener une étude d'envergure là-dessus avec des spécialistes — le ministère de la Sécurité publique ou le ministère de la Justice — nous permettrait d'avoir des précisions, ce qui serait beaucoup plus sécurisant pour la population et pour les victimes. Cela permettrait aussi de rendre le système beaucoup plus acceptable pour les gens qui ont été incarcérés et qui demandent un pardon.

Je rejoins les propos du sénateur Dalphond : ce projet de loi me semble prématuré et il mériterait une étude approfondie pour en connaître les conséquences. Merci.

[Traduction]

Le président : Je tente de structurer le débat. Puis-je suggérer, sénateur Dalphond, que nous considérons votre motion comme une motion visant à ne pas faire rapport du projet de loi, bref à faire ce que vous avez dit, soit ne pas procéder à l'étude article par article et considérer la discussion comme un débat sur cette motion?

Le sénateur Dalphond : Cela me convient.

Le président : Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de recenser les pour et les contre de cette façon, sénatrice Pate. Je vais vous donner l'occasion de répondre à la sénatrice Batters. Voulez-vous vous exprimer maintenant, sénatrice Batters?

Senator Batters: I will briefly say that the first question on the clause-by-clause script is to ask, “Is it agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration?” Therefore, I’m not sure it needs to be a separate motion but simply a discussion that, no, we don’t agree that it proceed. Then talk about this report idea, perhaps.

My brief intervention on that is that, yes, this could be a way to go. The evidence we heard yesterday did nothing to alleviate my concerns about this bill as I expressed yesterday, particularly regarding the automatic nature of this. In the event that we have a report, we will see if we call additional witnesses and evidence, which I think would probably be needed, rather than simply basing it on what we’ve heard on this particular bill. But I don’t see myself agreeing that, yes, Canada does need an automatic free pardon system.

Senator Pate: Thank you for raising those concerns. We did actually have Public Safety appear before us, and they talked about the fact that they’re working on an automatic process that they anticipate would be in effect within the next 18 months. As those of you who have been on the committee for some time will remember, when Minister Goodale appeared before us, he talked about the need to then adjust the version of the bill that had been presented at that time and talked about the need for a streamlined process for records. So that was included as a result of those consultations.

So we have heard that it is, in fact, in the works.

We also heard from Catherine Latimer, who is now with the John Howard Society of Canada, but when she was with the Department of Justice, she designed the very same kind of process through the Youth Criminal Justice Act, also known as the YCJA. So she was well aware of some of the issues and challenges, and she spoke in favour of this approach in this context as well. She is someone who intimately knows the issues.

In addition to the witnesses who provided evidence, I would suggest that everything about this bill embodies a gender-based analysis; in fact, it goes further, including an intersectional analysis that looks at race, circumstances and some of the very real issues that are unfolding before us as we speak in terms of homelessness, economic challenges and access to employment.

All of the experts agreed that after a crime-free period, the reality is that the chances of recidivism reduce for every single offence category, which was part of the rationale that the government had as part of its agenda in 2015 in going forward to

La sénatrice Batters : Je serai brève. La première question sur le scénario de l’étude article par article est la suivante : « Est-il convenu de procéder à l’étude article par article? » Je ne suis donc pas certaine qu’il soit nécessaire d’avoir une motion distincte. Je pense que nous pouvons simplement en discuter et nous entendre pour dire qu’en effet, nous ne sommes pas d’accord pour procéder à l’étude article par article. Nous pourrions peut-être ensuite discuter de cette idée de rapport.

Pour être brève, je dirais qu’il pourrait s’agir d’une solution. Les témoignages que nous avons entendus hier n’ont rien fait pour atténuer mes préoccupations soulevées au cours de la séance sur ce projet de loi, surtout en ce qui concerne la nature automatique de cette mesure. Si nous rédigeons un rapport, nous verrons s’il convient d’inviter d’autres témoins et d’entendre plus de témoignages. Je crois que ce serait probablement nécessaire. Je ne pense pas que nous puissions nous baser uniquement sur les témoignages que nous avons entendus dans la cadre de cette étude. Je ne me vois pas capable d’accepter l’idée que le Canada a besoin d’un système de pardon gratuit automatique.

La sénatrice Pate : Je vous remercie de soulever ces préoccupations. Les fonctionnaires du ministère de la Sécurité publique sont venus comparaître devant nous et nous ont expliqué qu’ils travaillaient sur un processus automatique qui devrait entrer en vigueur dans les 18 prochains mois. Ceux qui siègent à ce comité depuis longtemps se souviendront que lors de sa comparution, le ministre Goodale avait parlé de la nécessité d’ajuster la version du projet de loi de l’époque et de la nécessité d’instaurer un processus facilité pour les casiers judiciaires. Ce point a été inclus à la suite de ces consultations.

Nous avons donc entendu dire que ce projet était effectivement en cours de réalisation.

Nous avons également entendu Catherine Latimer, qui travaille aujourd’hui pour la Société John Howard du Canada, mais qui a conçu le même type de processus dans le cadre de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, ou LSJPA, lorsqu’elle était au ministère de la Justice. Elle était donc bien au fait de certains problèmes et défis, et elle s’est prononcée en faveur de cette approche dans ce contexte également. Elle connaît intimement ces questions.

En plus des témoins qui se sont exprimés, je dirais que tout dans ce projet de loi incarne le principe de l’analyse comparative entre les sexes. En fait, il va plus loin en incluant une analyse intersectionnelle qui examine la race, les circonstances et certains des problèmes très réels dont nous sommes témoins en matière d’itinérance, de défis économiques et d’accès à l’emploi.

Tous les experts s’entendent pour dire que les risques de récidive diminuent pour chaque catégorie d’infraction après une période sans criminalité, ce qui faisait partie du raisonnement du gouvernement dans son programme de 2015 visant à amender

amend the legislation. A previous bill introduced by the government did include an automatic process albeit not for every offence.

So clearly, that is in the works.

I would strongly urge that we proceed at this time with the clause-by-clause consideration of the bill. I think there's abundant evidence; we've heard abundant evidence about the value of this sort of approach and really no need to proceed.

As well, we have, as recently as Bill S-205, considered substantial and substantive amendments to the Criminal Code in a private member's bill without this kind of process that's been proposed in terms of officials appearing or having a gender-based analysis or even a Charter analysis. So it's not without precedent. In fact, there have been a number of those cases. Bill S-205 is one that comes to mind.

Like Senator Boisvenu and others, I go to the people who have expertise in these areas in the provinces and territories, as well as the federal government in this case, because these are federal records.

As we heard from, I believe, the Ontario Provincial Police, also known as OPP, and Chad Westmacott from Public Safety Canada, these are processes that are being worked on and while there is still work to be done, they are further along than what Catherine Latimer described the process was when the YCJA was introduced and these sorts of provisions were introduced.

I propose to add, in recognition of some of the issues that have been raised by police, Public Safety as well as by some of you, my honourable colleagues, an amendment that would allow for an investigative process, which actually puts us back in the same place these provisions were before this bill. It basically doesn't change much of anything in terms of how the records are kept by sequestering. Vulnerable record checks are still permissible for those who are concerned. It's very clear that if someone is — I think one of the issues raised yesterday was that if someone is persistently reoffending, presumably they would never have the free-and-clear period to be able to qualify for the record of expiry in the first place, because their record would be flagged. The legislation is clear that if a record is flagged, it's not an automatic process; it would require an application then from the individual.

So I would like to proceed with the clause-by-clause consideration.

la mesure législative. Le gouvernement avait prévu un processus automatique dans un de ses précédents projets de loi, mais pas pour toutes les infractions.

Il est donc clair que ce projet est en cours de réalisation.

J'exhorterais fortement le comité à procéder à l'étude article par article du projet de loi. Je pense que nous avons entendu beaucoup de témoins. Nous avons entendu de nombreux témoignages sur la valeur d'une telle approche. Nous n'avons pas besoin de continuer à en débattre.

De même, nous avons récemment envisagé des modifications substantielles au Code criminel dans le cadre d'un projet de loi d'initiative parlementaire sans prévoir de comparution de fonctionnaires ou une analyse comparative entre les sexes ou même une analyse fondée sur la Charte. Je pense au projet de loi S-205. Ce n'est pas sans précédent. En fait, il y a eu un certain nombre de cas similaires. Le projet de loi S-205 en est un qui me vient à l'esprit.

À l'instar du sénateur Boisvenu et d'autres collègues, je me fie aux experts provinciaux et territoriaux dans ces domaines, mais aussi fédéraux dans ce cas-ci, puisqu'il est question de casiers fédéraux.

Comme nous l'ont dit, je crois, la police provinciale de l'Ontario et Chad Westmacott de Sécurité publique Canada, ces processus sont en cours d'élaboration et, bien qu'il reste du travail à faire, ils sont plus avancés que le processus et les dispositions décrits par Catherine Latimer dans le contexte de la LSJPA.

Compte tenu de certains enjeux soulevés par la police, le ministère de la Sécurité publique et certains d'entre vous, honorables collègues, je propose que nous ajoutions un amendement qui permettrait une procédure d'enquête, ce qui nous ramènerait où nous étions avant ce projet de loi. Nous reviendrions aux dispositions d'avant. Cela ne change pas grand-chose à la façon de mettre les casiers sous séquestre. Il est toujours possible de vérifier les casiers pour les cas vulnérables. C'est très clair. Si quelqu'un... Je crois que l'une des questions soulevées hier portait sur les cas persistants de récidive. On présume que ces individus ne bénéficieront jamais de la période de liberté nécessaire pour être admissibles à l'expiration du casier en premier lieu, puisque leur casier serait signalé. La mesure législative est claire : s'il y a un signalement de casier, le processus n'est pas automatique. L'individu concerné doit déposer une demande.

J'aimerais donc que nous procédions à l'étude article par article.

The Chair: I have Senator Boisvenu first, and we will move to the question.

[*Translation*]

Senator Boisvenu: I have a question for Senator Pate. I think this one is critical.

You've talked a lot about recidivism, Senator Pate, but did you know that the federal system doesn't keep track of 55,000 provincial offenders when they reoffend? Are you aware of that?

If someone commits a crime and serves time in a provincial prison, that recidivism does not enter into the federal government's calculation. That means the system you're proposing will affect 15,000 people who are incarcerated in the federal system — in penitentiaries — but it won't affect the 55,000 people who are incarcerated in provincial prisons. When those people reoffend, the federal government won't get that information.

I hope you see that this is the big problem with your bill: It will affect one in five offenders in Canada. Four out of five offenders will not be affected by your bill.

[*English*]

Senator Jaffer: Chair, we are at clause-by-clause consideration. I have never seen this happen. Let's proceed with clause-by-clause consideration. The kinds of questions that Senator Boisvenu is asking of the sponsor were questions that should have been asked when she was testifying, not today. We are at clause-by-clause. We are all ready to go to clause-by-clause consideration. I suggest we proceed now.

We never have these discussions. We should just proceed.

The Chair: Thank you, Senator Jaffer. I think this is a debate about whether we go to clause-by-clause consideration, and I agree with you that we should be spending —

Senator Jaffer: — should we go to clause-by-clause —

The Chair: If I might. We haven't quite gotten there, but I think the point you make is correct: This is not a time to be debating the substance of the bill, or hearing or seeking more evidence in relation to it.

Senator Jaffer: We have done that. This is not the time to ask more questions.

Le président : J'ai le sénateur Boisvenu sur ma liste en premier. Nous passerons ensuite à la question.

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : J'ai une question pour la sénatrice Pate. Elle m'apparaît fondamentale.

Vous parlez beaucoup de récidive, mais savez-vous, sénatrice Pate, que les 55 000 détenus dans les prisons provinciales ne sont pas considérés par le système fédéral lorsqu'ils récidivent? Êtes-vous au courant de cela?

Si quelqu'un commet un crime et est incarcéré dans une prison provinciale, le gouvernement fédéral ne tient pas compte de cette récidive dans le calcul. Cela veut dire que le système que vous proposez touchera 15 000 personnes qui sont incarcérées dans le système fédéral — dans les pénitenciers —, mais ne concernera pas les 55 000 personnes qui sont détenues dans les prisons provinciales. Donc, quand il y aura une récidive de leur part, l'information n'ira pas au gouvernement fédéral.

J'aimerais que vous compreniez que c'est là la grande faiblesse de votre projet de loi : il touchera un criminel sur cinq au Canada. Quatre criminels sur cinq ne seront pas touchés par votre projet de loi.

[*Traduction*]

La sénatrice Jaffer : Monsieur le président, nous en sommes à l'étape de l'étude article par article. Je n'ai jamais rien vu de tel. Procédons à l'étude article par article. Le sénateur Boisvenu aurait dû poser ses questions à la marraine du projet de loi lors de sa comparution, pas aujourd'hui. Nous en sommes à l'étape de l'étude article par article. Nous sommes tous prêts à procéder et je propose donc que nous allions de l'avant.

Nous n'avons jamais eu de telles discussions. Nous devrions simplement aller de l'avant.

Le président : Merci, sénatrice Jaffer. Je crois qu'il s'agit d'un débat sur le désir de procéder à l'étude article par article. Tout comme vous, j'estime que nous devrions...

La sénatrice Jaffer : ... devrions-nous procéder à l'étude article par article...

Le président : Si je puis me permettre, nous n'en sommes pas tout à fait rendus là, mais je crois que ce que vous avez dit est juste. Ce n'est pas le moment de débattre du contenu du projet de loi ou d'entendre ou de chercher à entendre d'autres témoins à cet égard.

La sénatrice Jaffer : Nous avons fait tout cela. Ce n'est pas le moment de poser plus de questions.

[*Translation*]

Senator Boisvenu: I've been asking these questions throughout the process, and I've never gotten an answer from the senator. Excuse me.

[*English*]

The Chair: That might be true, Senator Boisvenu, but this is not an evidence-giving session. We are left in that situation.

Senator Simons: The question is: Shall we proceed to clause-by-clause consideration? Let's do that. Then we'll vote, and if there's a vote to go ahead to clause-by-clause consideration, then on we go, and if enough people vote no to that, then we don't.

The Chair: I think that's very helpful. The clerk has advised me of the wisdom of Senator Batters's approach — that we don't really need a motion premised on Senator Dalphond's intervention. The main question is whether we are going to move to clause-by-clause consideration of the bill.

Will you speak to that point, if you could, Senator Batters?

Senator Batters: Yes. On that point, there is also an opportunity, usually at the start of clause-by-clause consideration before you go through the formal process of having a bit of a debate. We haven't done this as much the last four or five years, but previously, there were many times where I would call others on the committee to have a debate, actually, about the bill — with, for example, former senators Joyal and Baker. So there is that opportunity. Also, Senator Pate is the sponsor of this and has the opportunity to answer questions for those of us who might be wondering about certain parts.

The Chair: Are there other interventions on the question of whether we will agree to move to clause-by-clause consideration?

Is it agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill S-212, An Act to amend the Criminal Records Act, to make consequential amendments to other Acts and to repeal a regulation?

Some Hon. Senators: No.

Some Hon. Senators: Yes.

The Chair: We'll take a vote on this.

Vincent Labrosse, Clerk of the Committee: The Honourable Senator Cotter?

Senator Cotter: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Batters?

Senator Batters: No.

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : J'ai posé ces questions tout au long des procédures et je n'ai jamais eu de réponse de la sénatrice. Excusez-moi.

[*Traduction*]

Le président : C'est peut-être vrai, sénateur Boisvenu, mais il ne s'agit pas d'une séance de témoignages. Voilà où nous en sommes.

La sénatrice Simons : La question est la suivante : devrions-nous procéder à l'étude article par article? Réglons cela. Nous passerons ensuite au vote. Si nous votons pour l'étude article par article, nous poursuivrons. Sinon, non.

Le président : Je crois que c'est très utile. Le greffier a souligné la sagesse de l'approche de la sénatrice Batters... voulant que nous n'ayons pas réellement besoin d'une motion se fondant sur l'intervention du sénateur Dalphond.

Voulez-vous nous en parler, sénatrice Batters?

La sénatrice Batters : Oui. Nous avons aussi l'occasion, habituellement au début de l'étude article par article, avant d'entreprendre le processus officiel, de débattre quelque peu de la question. Nous ne l'avons pas beaucoup fait au cours des quatre ou cinq dernières années, mais avant cela, j'ai demandé à maintes reprises aux autres membres du comité de débattre d'un projet de loi... Je pense par exemple aux anciens sénateurs Joyal et Baker. Il est donc possible de le faire. De plus, la sénatrice Pate est la marraine du projet de loi et peut répondre à nos questions au sujet de certains points.

Le président : Y a-t-il d'autres interventions au sujet de l'étude article par article?

Est-il convenu que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi S-212, Loi modifiant la Loi sur le casier judiciaire et d'autres lois en conséquence et abrogeant un règlement?

Des voix : Non.

Des voix : Oui.

Le président : Nous allons passer au vote.

Vincent Labrosse, greffier du comité : L'honorable sénateur Cotter?

Le sénateur Cotter : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Batters?

La sénatrice Batters : Non.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Boisvenu?

Senator Boisvenu: No.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Clement?

Senator Clement: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Dalphond?

Senator Dalphond: No.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Dupuis?

Senator Dupuis: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Klyne?

Senator Klyne: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Pate?

Senator Pate: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Simons?

Senator Simons: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Tannas?

Senator Tannas: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Jaffer?

Senator Jaffer: Yes.

Mr. Labrosse: Yeas, eight; nays, three.

The Chair: Accordingly, the motion has been adopted to proceed to clause-by-clause consideration.

Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 1, which contains the short title, stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Is it agreed, with leave, that the remaining clauses be considered in groups of 10, or would you like me to proceed with them individually?

Is it agreed that we could do them in groups of 10?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clauses 2 to 10 carry?

An Hon. Senator: No.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Boisvenu?

Le sénateur Boisvenu : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Clement?

La sénatrice Clement : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Dalphond?

Le sénateur Dalphond : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Dupuis?

La sénatrice Dupuis : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Klyne?

Le sénateur Klyne : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Pate?

La sénatrice Pate : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Simons?

La sénatrice Simons : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Tannas?

Le sénateur Tannas : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Jaffer?

La sénatrice Jaffer : Oui.

M. Labrosse : Nous avons huit pour et trois contre.

Le président : Par conséquent, la motion portant sur l'étude article par article du projet de loi est adoptée.

Est-il convenu de reporter l'étude du titre?

Des voix : D'accord.

Le président : Est-il convenu de reporter l'étude de l'article 1, qui contient le titre abrégé?

Des voix : D'accord.

Le président : Est-il convenu, avec permission, que les autres articles soient étudiés par groupes de 10 ou est-ce que vous préférez que nous les étudions de façon individuelle?

Est-il convenu que nous étudions les articles par groupes de 10?

Des voix : D'accord.

Le président : Les articles 2 à 10 sont-ils adoptés?

Une voix : Non.

The Chair: Is this maybe where one of your amendments is, Senator Pate?

Senator Pate: It's in clause 11.

The Chair: On division or do you want a vote? This is on clauses 2 to 10.

On division? Yes.

Senator Batters: Senator Pate made a couple of comments when she was explaining about proceeding with this bill as compared to a report or something like that, which I wanted to respond to. I didn't have the opportunity earlier, so I just wonder when that might happen.

The Chair: Why don't we provide that opportunity once we finish the clause-by-clause consideration? Is that suitable? We're well underway on this.

Senator Batters: I get it. It's just that it speaks to the premise of the bill. But that's fine.

The Chair: Shall clauses 11 to 20 carry? Senator Pate? This is where we're going to hear your amendment.

Senator Pate: Yes. I have circulated the proposed amendment to clause 11 at pages 6 and 7 of the bill in the English version and also in the French version. I'm proposing this in light of the testimony as well as concerns raised by some of our colleagues on this committee:

That Bill S-212 be amended in clause 11,

(a) on page 6,

(i) by replacing line 31 with the following:

“(3) The prior approval of the Minister is not required

(a) for”,

(ii) by replacing line 35 with the following:

“that has been imposed for an offence; and

(b) to disclose the existence of the record to a police force in prescribed circumstances when that police force considers the disclosure to be desirable in the interest of the administration of justice or for any purpose related to the safety or security of Canada or any state allied or associated with Canada.”;

(b) on page 7, by deleting lines 28 to 34.

Le président : Est-ce ici que vous souhaitez proposer un amendement, sénatrice Pate?

La sénatrice Pate : C'est pour l'article 11.

Le président : Est-ce avec dissidence ou est-ce que vous voulez tenir un vote? Il s'agit des articles 2 à 10.

Avec dissidence? Oui.

La sénatrice Batters : La sénatrice Pate a fait quelques commentaires lorsqu'elle a expliqué la procédure associée au projet de loi, par opposition à un rapport ou à un autre document du genre, et j'aimerais y répondre. Je n'ai pas eu l'occasion de le faire plus tôt et je me demandais quand ce serait possible.

Le président : Pourquoi ne profiterions-nous pas de l'occasion lorsque nous aurons terminé l'étude article par article? Est-ce que cela vous convient? Les travaux vont bon train.

La sénatrice Batters : Je comprends. Je veux toutefois parler de la prémisse du projet de loi. Mais il n'y a pas de problème.

Le président : Est-ce que les articles 11 à 20 sont adoptés? Sénatrice Pate, nous allons entendre votre amendement.

La sénatrice Pate : Oui. J'ai distribué l'amendement proposé à l'article 11, aux pages 6 et 7 des versions anglaise et française du projet de loi. Ma proposition émane des témoignages et des préoccupations de certains de nos collègues :

Que le projet de loi S-212 soit modifié à l'article 11 :

a) à la page 6 :

(i) par substitution, à la ligne 28, de ce qui suit :

« pas requise :

a) aux fins d'application des articles 734.5 et »,

(ii) par substitution, à la ligne 32, de ce qui suit :

« pour une infraction;

b) pour révéler, dans les cas prévus par règlement, l'existence du dossier ou du relevé à un service de police dans le cas où ce dernier estime que la communication sert l'administration de la justice ou est souhaitable pour la sûreté ou sécurité du Canada ou d'un État allié ou associé au Canada. »;

b) à la page 7, par suppression des lignes 25 à 30.

The Chair: Would you like to say more about the nature of the amendment, Senator Pate, or shall I invite others if they wish to speak?

Senator Pate: This speaks to the concern raised that in addition to the vulnerable sector check, there was a desire for the provisions that currently exist to be present in this bill. I consulted with a number of folks, including police forces, and while they thought they would be able to use the provisions that existed then — and we heard testimony about that — this would certainly expedite the process and could be covered without necessarily allowing for the release of records. We've heard in particular from our witnesses yesterday but also previously about not allowing for the records to be used willy-nilly for purposes of housing, employment and the like.

The Chair: Senator Batters, will you comment on this?

Senator Batters: What I'm wondering about is the part where it says that the minister's approval isn't needed and whether the police service believes sharing this information about the expired judicial record is necessary for the administration of justice or the safety of Canada.

When wouldn't it be necessary for those types of things to share that?

Senator Pate: I'm not sure if you wanted to see more specificity. This is basically allowing the police to do their job for investigating.

Senator Batters: Right, but if the police service is asking for that information on an expired judicial record, what sort of circumstances would exist that would have them requesting it for a situation that would not be for the administration of justice or the safety of Canada?

Senator Pate: Well, the issues that were raised by the Canadian Association of Black Lawyers, or CABL — I believe it was — were things like carding or other situations where there may be a targeted —

Senator Batters: This government put random alcohol testing into place in Canada, so — okay.

Senator Pate: One of the things this is in response to is the question you asked about what happens when police want to investigate. I take all of those issues seriously. As I say, when I spoke to the policing authorities, they felt that they could probably get approval through the ministerial release provision but that this would make it more operable and easier for them to get access.

Le président : Voulez-vous nous en dire plus sur la nature de l'amendement, sénatrice Pate, ou est-ce que je dois inviter les autres à s'exprimer à son sujet?

La sénatrice Pate : Il répond aux préoccupations voulant qu'en plus de la vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, on intègre les dispositions actuelles au projet de loi. J'ai consulté plusieurs intervenants, notamment les services de police, et bien qu'ils croient pouvoir utiliser les dispositions qui existaient — et nous avons entendu des témoignages à ce sujet —, cela accélérerait le processus et permettrait de répondre aux préoccupations sans nécessairement permettre la divulgation des dossiers. Hier — et lors d'autres réunions —, les témoins ont souligné l'importance de ne pas utiliser les renseignements n'importe comment, à des fins de logement, d'emploi, etc.

Le président : Sénatrice Batters, avez-vous quelque chose à dire sur le sujet?

La sénatrice Batters : Ce qui me préoccupe, c'est qu'on dit que l'approbation du ministre n'est pas requise et que le service de police doit être d'avis que la communication de l'information au sujet du dossier juridique expiré est nécessaire pour l'administration de la justice ou la sécurité du Canada.

Dans quels cas ne serait-il pas nécessaire de transmettre cette information?

La sénatrice Pate : Je ne sais pas si vous souhaitez une plus grande spécificité. En gros, on permet à la police de faire son travail d'enquête.

La sénatrice Batters : D'accord, mais si le service de police demande des renseignements à propos d'un dossier juridique expiré, dans quelles circonstances cette demande pourrait ne pas viser l'administration de la justice ou la sécurité du Canada?

La sénatrice Pate : Selon l'Association canadienne des avocats noirs — je crois —, il semble qu'il y a certaines situations, comme le fichage, où l'on cible...

La sénatrice Batters : Le gouvernement a mis en place un système de dépistage de l'alcool aléatoire au Canada, donc... D'accord.

La sénatrice Pate : L'amendement vise notamment à répondre à votre question au sujet des enquêtes de la police. Je prends tous ces enjeux au sérieux. Comme je l'ai dit plus tôt, les autorités policières m'ont dit qu'elles pourraient probablement obtenir une approbation par l'entremise de la disposition relative au pouvoir ministériel, mais l'amendement rendrait l'accès à l'information plus facile.

Senator Batters: I have another question on this: What is the anticipated number of requests that would still go to the minister? Would that make it a situation that's really unworkable because of the sheer volume of requests that are going to a minister?

Senator Pate: The view is that it would actually obviate that. However, I'm not closing the door that there might still be a need for requests. Certainly if someone else were coming forward to try and get access to it for some reason and are having to establish why it's in the interest to disclose, they could approach the minister. When I asked how often others have approached to get records, usually that's done through the police record check, which would be the process that exists right now.

On the point of provincial records: Provincial records are turned into the Canadian Police Information Centre, or CPIC, unless they're not serious or not seen as particularly germane. That's the issue that has been raised — what records don't get in there. As I believe we have heard from police officers here — and certainly what I have heard from police officials — is that if something is not in CPIC, it is often not very serious, because if it is serious enough that it needs to be taken into account, it is usually entered into CPIC.

Senator Batters: Okay. I don't remember which clause this applies to, but I'm wondering, chair, if you have received an answer about the Tony Paisana thing? From the Canadian Bar Association. Did we receive an answer from him?

The Chair: We have inquired, and so far there is no record of having received anything with respect to this submission.

Senator Batters: It is a bit unfortunate because we don't have the Justice or Public Safety officials to ask about anything here today. We don't have that information.

The Chair: I don't mean to interrupt you, Senator Batters, but I received a message from Mr. Palmer, the former clerk, indicating that we do not usually have Justice officials for Senate public bills in clause-by-clause study. I'm operating as a novice on this question, but it seems to me that I should share that communication based on the history of the committee.

Senator Batters: Will we have a time when we could have a general discussion about some of the merits of this bill or not?

The Chair: You will no doubt embed some of those in your interventions, but we are doing clause-by-clause consideration of the bill at the present time.

La sénatrice Batters : J'ai une autre question sur le sujet : combien de demandes seront toujours présentées au ministre? Est-ce qu'on rendra la situation impossible en raison du volume de demandes qui seront présentées au ministre?

La sénatrice Pate : Je crois que ces demandes ne seraient plus nécessaires, dans la plupart des cas. Si une personne tentait d'obtenir l'accès à l'information et qu'elle devait expliquer pourquoi il est d'intérêt que l'information soit communiquée, alors elle pourrait faire appel au ministre. J'ai demandé quelle était la fréquence des demandes de dossiers. En règle générale, elles se font par l'entremise de la vérification du casier judiciaire, ce qui correspond au processus actuel.

Les dossiers provinciaux, quant à eux, sont transmis au Centre d'information de la police canadienne, ou CIPC, à moins qu'ils ne soient pas graves ou qu'ils ne soient pas considérés comme étant pertinents. C'est la question qui a été soulevée, au sujet des dossiers qui ne sont pas transmis au CIPC. Selon ce que nous avons entendu des policiers, si un dossier n'est pas transmis au CIPC, c'est souvent parce qu'il n'est pas très grave, puisque les dossiers qui doivent être pris en compte y sont consignés.

La sénatrice Batters : D'accord. Je ne me souviens plus à quelle disposition cela fait référence, mais j'aimerais savoir si vous avez une réponse de Tony Paisana, de l'Association du Barreau canadien, monsieur le président. Est-ce que nous avons reçu une réponse de sa part?

Le président : Nous en avons fait la demande et jusqu'à présent, il semble que nous n'ayons pas obtenu de réponse.

La sénatrice Batters : C'est malheureux, parce que nous ne pouvons pas poser de questions aux représentants du ministère de la Justice ou de la Sécurité publique à ce sujet aujourd'hui. Nous n'avons pas l'information.

Le président : Je ne veux pas vous interrompre, sénatrice Batters, mais j'ai reçu un message de M. Palmer, l'ancien greffier, disant qu'en règle générale, nous ne recevons pas de représentants du ministère de la Justice dans le cadre de l'étude article par article des projets de loi du Sénat. Je n'ai pas beaucoup d'expérience dans ce domaine, mais je voulais vous transmettre ces renseignements, qui se fondent sur l'historique du comité.

La sénatrice Batters : Est-ce que nous allons pouvoir tenir une discussion générale sur le bien-fondé du projet de loi, oui ou non?

Le président : Vous allez certainement en discuter dans le cadre de vos interventions, mais nous procédons à l'étude article par article du projet de loi actuellement.

Can I invite other comments with respect to this amendment to clause 11? Seeing none, is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment?

An Hon. Senator: On division.

The Chair: I declare the motion in amendment carried, on division.

Shall clause 11 as amended and clauses 11 to 20 carry?

An Hon. Senator: On division.

The Chair: Carried, on division. Shall clauses 21 to 30 carry?

There is an amendment by Senator Pate.

Senator Pate: This links to the previous amendment. Clause 24, page 11 and the same in French.

That Bill S-212 be amended in clause 24, on page 11, by replacing line 6 with the following:

“(Subsections 6.1(8) and 6.3(2) and sections 7 and 7.2)”.

This is to bring it in accordance with the previous amendment.

The Chair: Are there any comments with respect to this amendment?

Do you have an amendment to clause 21, Senator Pate?

Senator Pate: I do. It's a consequential one.

The Chair: Is that the one, Senator Batters, that you have?

Senator Batters: I think she should read it out so that we are dealing with the correct thing.

Senator Pate: Yes. Sorry about that.

The Chair: You may have gotten ahead of yourself there, Senator Pate. Do you want us to the amendment you're proposing to clause 21?

Senator Pate: Yes. My apologies, I'm on 14. I went to the next one, which is a consequential one as well. My apologies for that confusion. This is clause 21, page 10.

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires au sujet de l'amendement de l'article 11? Comme il n'y en a pas, vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion d'amendement?

Une voix : Avec dissidence.

Le président : Je déclare la motion d'amendement adoptée avec dissidence.

Est-ce que l'article 11 modifié et les articles 11 à 20 sont adoptés?

Une voix : Avec dissidence.

Le président : Les articles sont adoptés avec dissidence. Est-ce que les articles 21 à 30 sont adoptés?

La sénatrice Pate propose un amendement.

La sénatrice Pate : Il est lié à l'amendement précédent. Il vise l'article 24, à la page 11 des versions française et anglaise.

Que le projet de loi S-212 soit modifié à l'article 24, à la page 11, par substitution, à la ligne 4, de ce qui suit :

« (paragraphe 6.1(8) et 6.3(2) et articles 7 et 7.2) ».

L'objectif est d'assurer l'uniformité avec l'amendement précédent.

Le président : Avez-vous des commentaires à faire au sujet de cet amendement?

Sénatrice Pate, souhaitez-vous proposer un amendement à l'article 21?

La sénatrice Pate : Oui. Il s'agit d'une modification corrélative.

Le président : Est-ce que c'est l'amendement que vous avez, sénatrice Batters?

La sénatrice Batters : Je crois qu'elle devrait lire l'amendement à voix haute afin que nous discussions de la bonne chose.

La sénatrice Pate : Oui. Excusez-moi.

Le président : Vous êtes peut-être allée un peu trop vite, sénatrice Pate. Voulez-vous que nous discussions de l'amendement que vous proposez à l'article 21?

La sénatrice Pate : Oui. Excusez-moi. Je suis à l'article 14. J'étais passée au suivant, qui était une modification corrélative. Je suis désolée pour la confusion. Nous en sommes à l'article 21, à la page 10.

That Bill S-212 be amended in clause 21, on page 10, by adding the following after line 14:

“(c.12) prescribing circumstances for the purposes of paragraph 6.1(3)(b);”.

This is to basically allow for the regulations to be put in place that accords with the amendment just made.

The Chair: Is there any debate on this amendment? Hearing none, is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment?

An Hon. Senator: On division.

The Chair: Carried, on division.

I'm trying to do these in groupings. This takes us to clause 24.

Senator Pate: You may recall when we introduced this bill that there were a number of inconsistencies because the law clerk was working with the previous version of the bill, so an old number was left in. It was thanks to the eagle eyes of our analyst, Ms. Keenan-Pelletier, who found the mistake and notified us. We were notified that we would be changing it. I'm told by the law clerk that it is possible that this fits within their ability to make the changes themselves, but out of an abundance of caution, they wanted to bring them forward in case there is an issue down the road.

The Chair: Could you read it for us? This is also one that's just arriving for each of you, senators.

Senator Pate: Yes. It's just arriving. It's Bill S-212-24-11-6a. And there is another one for the next clause, which is 10a. The first one is the one I mistakenly read out a minute ago.

That Bill S-212 be amended in clause 24, on page 11, by replacing line 6 with the following:

“(Subsection 6.3(2) and sections 7 and 7.2)”.

This eliminates subsection (6).

The Chair: May I interrupt you? Your reading was elegant but inconsistent with the document I have. In reference to subsections, I have 6.1 (8) and 6.3 (2). Am I describing that correctly, Senator Pate? And sections 7 and 7.2.

Senator Pate: Yes. You're correct.

The Chair: Can we be comfortable going ahead with my reading of the amendment?

Que le projet de loi S-212 soit modifié à l'article 21, à la page 10, par adjonction, après la ligne 14, de ce qui suit :

« c.12) prévoir les cas pour l'application de l'alinéa 6.1(3)b); ».

Il vise en gros à permettre la mise en place de règlements qui correspondent à l'amendement qui vient d'être adopté.

Le président : Voulez-vous débattre de l'amendement? Il semble que non. Honorables sénateurs, souhaitez-vous adopter la motion d'amendement?

Une voix : Avec dissidence.

Le président : La motion est adoptée avec dissidence.

J'essaie de regrouper les articles. Nous en sommes donc à l'article 24.

La sénatrice Pate : Vous vous souviendrez peut-être que lorsque nous avons présenté le projet de loi, il comportait plusieurs incohérences, puisque le greffier travaillait avec l'ancienne version. Un ancien numéro était donc resté dans le nouveau projet de loi. Heureusement, notre analyste, Mme Keenan-Pelletier, avait trouvé l'erreur grâce à son œil attentif et nous en avait avisés. On nous a dit qu'on corrigerait l'erreur. Le légiste me dit qu'il se peut que son équipe puisse apporter les changements, mais par mesure de précaution, on souhaitait en faire part au cas où il y aurait un problème plus tard.

Le président : Pouvez-vous nous lire les amendements? Vous venez d'en recevoir un, sénateurs.

La sénatrice Pate : Oui. Il vient juste d'arriver. Il s'agit du numéro S-212-24-11-6a; il y en a un autre pour la disposition suivante, soit l'alinéa 10a). J'ai lu le premier par erreur il y a une minute.

Que le projet de loi S-212 soit modifié à l'article 24, à la page 11, par substitution, à la ligne 4, de ce qui suit :

« (paragraphe 6.3(2) et articles 7 et 7.2) ».

Le but est d'éliminer le paragraphe (6).

Le président : Est-ce que je peux vous interrompre? Vous lisez de façon élégante, mais cela ne correspond pas au document que j'ai sous les yeux. Je vois ici les paragraphes 6.1(8) et 6.3(2). Est-ce que c'est exact, sénatrice Pate? Ensuite, il y a les articles 7 et 7.2.

La sénatrice Pate : Oui, c'est exact.

Le président : Est-ce que nous pouvons poursuivre, selon ma lecture de l'amendement?

[Translation]

Senator Dupuis: Can you clarify which text we're talking about by stating the number of the amendments, which is in the top right corner of the documents?

[English]

The Chair: Yes. The one that we're working with is KP-S212-24-11-6. I think we can take the amendment as read. This is, I think, a technical amendment as you noted, Senator Pate. Is there any discussion or debate with respect to this amendment?

Hearing none, is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment?

An Hon. Senator: On division.

The Chair: Carried, on division. Thank you.

Senator Pate, there is a second amendment in this group that you would like to bring to our attention.

Senator Pate: Yes. It's 212-25-11-10. It's clause 25, page 11.

That Bill S-212 be amended in clause 25, on page 11, by replacing line 10 with the following:

“(Subsections 6.1(8) and 6.3(2) and sections 7 and 7.2)”.

Senator Simons: And what does it do?

Senator Pate: That basically corrects the numbering from previously. These were the ones that I indicated on the day we introduced the bill needed to be made. Our analysts had flagged that for us, and so at the time we thought the motion being accepted would address that, but we're not certain, so we are amending it out of an abundance of caution.

The Chair: Thank you, Senator Pate. Is there further debate on this amendment? Hearing none, is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment?

Senator Boisvenu: On division.

The Chair: Carried, on division. Shall clauses 21 to 30 as amended carry?

An Hon. Senator: On division.

The Chair: Carried, on division.

Shall clauses 31 to 40 carry?

An Hon. Senator: On division.

[Français]

La sénatrice Dupuis : Pouvez-vous préciser de quel texte on parle? Il est possible de le faire en donnant le numéro des amendements, qui figure dans le coin supérieur droit des documents.

[Traduction]

Le président : Oui. Nous travaillons sur l'amendement KP-S212-24-11-6. Je crois que nous pouvons considérer que l'amendement a été lu. Il s'agit d'un amendement technique, je crois, comme vous l'avez fait valoir, sénatrice Pate. Y a-t-il des discussions ou des débats au sujet de cet amendement?

Il semble que non. Plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter la motion d'amendement?

Une voix : Avec dissidence.

Le président : La motion est adoptée avec dissidence. Merci.

Sénatrice Pate, vous souhaitez attirer notre attention sur un deuxième amendement, qui fait partie de ce groupe.

La sénatrice Pate : Oui. Il s'agit de l'amendement 212-25-11-10, sur l'article 25, à la page 11.

Que le projet de loi S-212 soit modifié à l'article 25, à la page 11, par substitution, à la ligne 8, de ce qui suit :

« (paragraphe 6.1(8) et 6.3(2) et articles 7 et 7.2) ».

La sénatrice Simons : À quoi sert-il?

La sénatrice Pate : Il corrige la numérotation précédente. Ce sont les corrections qui devaient être apportées, dont j'ai parlé au moment de la présentation du projet de loi. Nos analystes nous avaient fait remarquer l'erreur et nous pensions que la motion qui allait être adoptée la corrigerait, mais nous n'en sommes pas certains, alors nous présentons l'amendement par mesure de précaution.

Le président : Merci, sénatrice Pate. Y a-t-il d'autres interventions au sujet de l'amendement? Comme il n'y en a pas, plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter la motion d'amendement?

Le sénateur Boisvenu : Avec dissidence.

Le président : La motion est adoptée avec dissidence. Est-ce que les articles 21 à 30 modifiés sont adoptés?

Une voix : Avec dissidence.

Le président : Les articles sont adoptés avec dissidence.

Est-ce que les articles 31 à 40 sont adoptés?

Une voix : Avec dissidence.

The Chair: Carried, on division.

Shall clauses 41 to 51 carry?

An Hon. Senator: On division.

The Chair: Carried, on division.

Shall clause 1, which contains the short title, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried. Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried. Shall the bill, as amended, carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: No.

Senator Batters: Recorded vote.

Senator Pate: When I was starting to read out 6(a) and 10(a), it turned out I had the correct version and the incorrect version was mistakenly circulated, so my apologies for that, the numbering of those provisions.

The Chair: Is it agreed that we're comfortable with this being regarded as a technical adjustment that the clerk can address?

Some Hon. Senators: Agreed.

Senator Batters: What's the situation?

Senator Pate: It's the one that I read out, which was 6.3(2) and sections 7 and 7.2, not including the —

The Chair: The provision that I read, Senator Pate?

Senator Pate: It takes out 6.1(8), which we just removed through the previous amendment.

[Translation]

Senator Dupuis: I just want to be sure about what we're voting on, please. Are we talking about amendment KP-S212-24-11-6 or the two amendments we just passed? What exactly are we taking out?

[English]

Senator Pate: What we're removing from clause 24 is subsection 6.1(3). In addition, in clause 25, we're removing 6.1(3) because those were further to the amendments. Those

Le président : Ils sont adoptés avec dissidence.

Est-ce que les articles 41 à 51 sont adoptés?

Une voix : Avec dissidence.

Le président : Ils sont adoptés avec dissidence.

L'article 1, qui contient le titre abrégé, est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : C'est adopté. Le titre est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : C'est adopté. Le projet de loi modifié est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Des voix : Non.

La sénatrice Batters : J'aimerais un vote par appel nominal.

La sénatrice Pate : Quand je m'apprêtais à lire les alinéas 6a) et 10a), il se trouve que j'avais la bonne version, mais c'est la mauvaise qui a été distribuée par erreur. Je vous présente donc mes excuses pour la confusion entourant la numérotation de ces dispositions.

Le président : Êtes-vous d'accord pour considérer cela comme une modification de forme que le greffier pourra apporter?

Des voix : D'accord.

La sénatrice Batters : Où en sommes-nous?

La sénatrice Pate : Il s'agit de la disposition que j'ai lue, soit le paragraphe 6.3(2) et les articles 7 et 7.2, à l'exclusion de...

Le président : La disposition que j'ai lue, sénatrice Pate?

La sénatrice Pate : Il n'y a plus le paragraphe 6.1(8), que nous venons de supprimer par l'amendement précédent.

[Français]

La sénatrice Dupuis : Est-ce que je pourrais juste m'assurer de ce sur quoi on vote, s'il vous plaît? Est-ce qu'on parle bien de l'amendement KP-S212-24-11-6, ou des deux amendements que nous venons d'adopter? Qu'est-ce qu'on supprime exactement?

[Traduction]

La sénatrice Pate : Ce que nous supprimons de l'article 24, c'est le paragraphe 6.1(3). De plus, à l'article 25, nous supprimons le paragraphe 6.1(3) pour faire suite aux

were mistakes in the changing of the bill from the previous version when it was, I think, 258. I can't remember the number, sorry.

The Chair: Senator Dupuis, I'm advised that these are technical, non-substantive corrections. We can do either of two things: Leave it to the clerk to take care of it. I think the purpose of the change is clear. Alternatively, if you wish, we could suspend and recirculate the precise version. I would recommend the former, but, of course, I'm in your hands if you would prefer to see the actual document rather than leaving it to the technical adjustment.

[Translation]

Senator Dupuis: In any case, I think the committee will delegate authority to make the necessary adjustments to the steering committee. My concern is that we shouldn't be here in a public meeting voting on things when we don't know what we're voting on. If they're technical things, I'm fine with that. I just want to be clear about what we're being asked to do. Thank you.

[English]

The Chair: It's almost in this case as though Senator Pate tried too hard to solve the minor technical issues and we got ourselves bogged down a little bit, but it is easily sorted out with an adjustment by the clerk and legal advice. Senator Clement?

Senator Clement: This is on a technical matter. Are we moving on?

The Chair: Can I declare that we are comfortable with this being resolved in the way that I described, through the clerk?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you. I take that as acceptance by the committee. Senator Clement.

Senator Clement: Thank you. I just want to formally thank Senator Pate for this bill.

The Chair: We haven't voted on whether the bill will carry. Senator Batters asked for a recorded vote.

Senator Clement: I wasn't going to congratulate her; I was going to make a comment.

amendements. Il s'agit d'erreurs dans la modification du projet de loi par rapport à la version précédente, soit le projet de loi 258, il me semble. Je ne me souviens plus du numéro, j'en suis désolée.

Le président : Sénatrice Dupuis, on m'informe qu'il s'agit de corrections de forme n'ayant aucun effet sur le fond. Nous avons deux options. Nous pouvons laisser le greffier s'en occuper. Je pense que l'objectif de la modification est clair. Comme autre solution, si vous le souhaitez, nous pouvons suspendre la séance et faire circuler à nouveau la bonne version. Je recommanderais la première option, mais, bien évidemment, je m'en remets à vous si vous préférez voir le document proprement dit, au lieu de vous contenter de la modification de forme.

[Français]

La sénatrice Dupuis : De toute façon, je pense que le comité va déléguer au comité directeur l'autorité de faire les ajustements nécessaires. Ma préoccupation, c'est qu'on ne doit pas être ici à siéger en séance publique et à voter sur des choses, alors qu'on ne sait pas sur quoi on vote. S'il s'agit de questions techniques, je suis prête à l'accepter; je veux juste que ce que l'on nous demande soit clair. Merci.

[Traduction]

Le président : On dirait presque, en l'occurrence, que la sénatrice Pate a tellement essayé de résoudre les petits problèmes de forme que nous nous sommes un peu enfargés dans les fleurs du tapis, mais c'est facile à régler au moyen d'une rectification par le greffier et d'un avis juridique. Vous vouliez dire quelque chose, sénatrice Clement?

La sénatrice Clement : Parlant de question de forme, en voici une : pouvons-nous aller de l'avant?

Le président : Puis-je déclarer que nous acceptons que cette question soit réglée comme je l'ai décrit, c'est-à-dire par l'entremise du greffier?

Des voix : D'accord.

Le président : Merci. Je considère donc que le comité accepte de procéder ainsi. Sénatrice Clement, vous avez la parole.

La sénatrice Clement : Merci. Je tiens simplement à remercier officiellement la sénatrice Pate de ce projet de loi.

Le président : Nous n'avons pas encore voté sur l'adoption du projet de loi. La sénatrice Batters a demandé un vote par appel nominal.

La sénatrice Clement : Je n'allais pas la féliciter; je voulais plutôt faire une observation.

The Chair: Do you want to save it until we complete the clause-by-clause consideration and voting on the bill? I think it qualifies, Senator Clement, as a speech in favour of carrying the bill, but I think it might be better if we voted on that and then you spoke, if that's acceptable. There is a recorded vote having been called on the last question. We'll take that vote now.

Senator Clement: I don't think I was out of order in speaking now, but if it's already been called for, that's fine.

The Chair: The call is as follows: Shall the bill, as amended, carry? There was a voice vote on that, and Senator Batters asked for a recorded vote. We're well into the voting, if that's okay with you, Senator Clement.

Senator Klyne: [Technical difficulties] started out in the preamble as something different than what you wanted to get to. Did you want to make a comment on the bill before it got voted?

Senator Clement: I think I was in order to speak, but that's what I believe. I'm going to defer to the chair. If the chair says we're already voting, it's back to you and I'll wait.

The Chair: I think we're already voting.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Cotter?

Senator Cotter: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Batters?

Senator Batters: No.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Boisvenu?

Senator Boisvenu: No.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Clement?

Senator Clement: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Dalphond?

Senator Dalphond: Abstention.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Dupuis?

Senator Dupuis: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Jaffer?

Senator Jaffer: Yes.

Le président : Voulez-vous y revenir une fois que nous aurons terminé l'étude article par article et le vote sur le projet de loi? Je pense, sénatrice Clement, que vous vous prononcez en faveur de l'adoption du projet de loi, mais je crois qu'il serait préférable que nous procédions au vote avant que vous ne preniez la parole, si cela ne vous dérange pas. Un vote par appel nominal a été demandé pour la dernière question. Nous allons passer au vote maintenant.

La sénatrice Clement : Je ne pense pas avoir enfreint le Règlement en prenant la parole tout de suite, mais si le vote a déjà été demandé, cela ne me pose aucun problème.

Le président : La question est la suivante : le projet de loi modifié est-il adopté? Il y a eu un vote par oui ou non pour cette question, et la sénatrice Batters a demandé un vote par appel nominal. Nous sommes donc en plein milieu du vote, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, sénatrice Clement.

Le sénateur Klyne : [Difficultés techniques] dit au début, en guise de préambule, n'avait rien à voir avec l'objet de votre intervention. Voulez-vous faire une observation sur le projet de loi avant qu'il ne soit mis aux voix?

La sénatrice Clement : Je pense que j'avais le droit de parole, mais ce n'est là que mon opinion. Je vais m'en remettre à la présidence. Si le président dit que le vote est déjà en cours, nous devons nous y remettre. Je vais donc attendre.

Le président : Je pense que nous avons déjà commencé le vote.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Cotter?

Le sénateur Cotter : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Batters?

La sénatrice Batters : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Boisvenu?

Le sénateur Boisvenu : Non.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Clement?

La sénatrice Clement : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Dalphond?

Le sénateur Dalphond : Abstention.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Dupuis?

La sénatrice Dupuis : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Jaffer?

La sénatrice Jaffer : Oui.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Klyne?

Senator Klyne: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Pate?

Senator Pate: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Simons?

Senator Simons: Yes.

Mr. Labrosse: The Honourable Senator Tannas?

Senator Tannas: No.

Mr. Labrosse: Yeas, 7; nays, 3; abstentions, 1.

The Chair: I declare the motion carried.

I'm not entirely sure, Senator Clement, about the intervention you wanted to make and whether it should proceed now or whether I should proceed through the various other votes and then invite you to speak. I'm kind of in your hands. Why don't we complete these and then I'll turn the floor to you.

This now addresses, to some extent, this technical point. Is it agreed that the law clerk and parliamentary counsel be authorized to make necessary technical, grammatical or other required non-substantive changes as a result of the amendments adopted by the committee, including updating cross references and renumbering provisions?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Does the committee wish to consider appending observations to the report? Hearing none, the answer appears to be no.

Is it agreed that I report this bill, as amended, without observations, to the Senate?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Senator Clement, I feel like I cut you off, but I don't know quite what I cut you off from.

Senator Clement: I have not experienced being stopped from speaking at the committee, ever. And I don't usually intervene to be irrelevant.

I do want to thank Senator Pate for the work done on the bill. I was going to refer to the testimony of yesterday and refer to the testimony of June 1, 2023, which was very supportive of yesterday's testimony. I was going to be speaking about the

M. Labrosse : L'honorable sénateur Klyne?

Le sénateur Klyne : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Pate?

La sénatrice Pate : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénatrice Simons?

La sénatrice Simons : Oui.

M. Labrosse : L'honorable sénateur Tannas?

Le sénateur Tannas : Non.

M. Labrosse : Il y a sept voix pour, trois voix contre et une abstention.

Le président : Je déclare la motion adoptée.

Je ne suis pas tout à fait sûr, sénatrice Clement, de l'intervention que vous vouliez faire et je ne sais pas s'il faut vous laisser intervenir maintenant ou si je dois plutôt passer aux divers autres votes et vous inviter ensuite à prendre la parole. Je m'en remets en quelque sorte à vous. Pourquoi ne pas terminer de voter? Je vous donnerai ensuite la parole.

Nous abordons maintenant, dans une certaine mesure, la question de forme suivante : est-il convenu que le légiste et conseiller parlementaire soit autorisé à apporter les modifications de forme, grammaticales ou d'autres corrections mineures nécessaires découlant des amendements adoptés par le comité, y compris la mise à jour des renvois et la renumérotation des dispositions?

Des voix : D'accord.

Le président : C'est adopté.

Le comité souhaite-t-il annexer des observations au rapport? La réponse semble être non.

Est-il convenu que je fasse rapport du projet de loi modifié, sans observations, au Sénat?

Des voix : D'accord.

Le président : Sénatrice Clement, j'ai l'impression de vous avoir coupé la parole, mais j'ignore ce que vous vouliez dire au juste.

La sénatrice Clement : Je n'ai jamais été empêchée de parler au comité. D'ailleurs, je n'ai pas l'habitude d'intervenir pour faire des commentaires hors sujet.

Je tiens à remercier la sénatrice Pate du travail qu'elle a accompli dans le cadre du projet de loi. J'allais revenir sur les témoignages d'hier et ceux du 1^{er} juin 2023, qui abondent dans le même sens. J'allais parler de la nécessité de redéfinir la

reframing of public safety and the fact that people have been waiting for this legislation.

I understand that it's good to report and to study. I think that has been done, but I think people's lives and their reintegration are hanging in the balance, and I'm very hopeful that this will proceed and help.

The Chair: There had been a point, I think, Senator Batters, where you wanted to make an observation either about the process or the bill, and I wanted to make sure that you had the opportunity to do that.

Senator Batters: Now that the bill has passed, yes, I wanted to provide a couple of points of debate about the bill in response to what Senator Pate had said much earlier in the meeting, and that's dealing with the comment that Senator Pate made about former Minister Goodale making some reference to the government potentially proceeding with such a situation about pardons and maybe even making them automatic or something like that. Any such comments by former Minister Goodale would have been when he was still a minister and would have been at that committee, and that probably would have been five years ago, because he has not been a member of Parliament since the fall of 2019.

The Youth Criminal Justice Act referenced that Catherine Latimer, one of the witnesses who is now with the John Howard Society, came into place more than 20 years ago. Any reference to the Government of Canada, this particular Government of Canada, perhaps bringing forward these types of things, again, that would have been quite some time ago because we haven't heard any of those comments for a considerable period of time. Thank you.

The Chair: Some of it before my time I think.

Are there other matters to be considered at this meeting now that we have concluded clause-by-clause consideration? I will report the decisions of the committee back to the Senate in as timely way as possible. I think that brings our deliberations to an end.

(The committee adjourned.)

sécurité publique et du fait que les gens attendent cette mesure législative depuis un certain temps.

Je sais qu'il est important de produire des rapports et de mener des études. Je crois que tout cela a été fait, mais, à mon avis, la vie des gens et leur réinsertion sont en jeu. J'ai bon espoir que cette mesure législative ira de l'avant et qu'elle sera utile.

Le président : Sénatrice Batters, je crois que vous vouliez faire une observation tout à l'heure sur le processus ou sur le projet de loi. Je veux donc m'assurer de vous donner l'occasion de le faire.

La sénatrice Batters : Maintenant que le projet de loi a été adopté, oui, je voudrais soulever quelques points de discussion au sujet du projet de loi en réponse à ce que la sénatrice Pate a dit au début de la réunion. Elle a rappelé que l'ancien ministre Goodale avait évoqué la possibilité que le gouvernement intervienne dans de telles situations concernant les pardons, quitte à les rendre automatiques ou quelque chose de ce genre. Si l'ancien ministre Goodale a fait pareille déclaration devant le comité, c'est sûrement lorsqu'il était encore ministre. C'était donc probablement il y a cinq ans, car il n'est plus député depuis l'automne 2019.

La Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, dont a parlé Catherine Latimer, une des témoins qui travaille aujourd'hui pour la Société John Howard, est entrée en vigueur il y a plus de 20 ans. Là encore, toute allusion à l'éventualité que l'actuel gouvernement du Canada prenne ce genre de mesures remonte à un certain temps, car nous n'avons rien entendu de tel depuis un bon bout de temps. Je vous remercie.

Le président : Je pense que certaines de ces discussions ont eu lieu avant mon arrivée ici.

Y a-t-il d'autres questions à examiner au cours de la réunion d'aujourd'hui, maintenant que nous avons terminé l'étude article par article? Je présenterai les décisions du comité au Sénat le plus rapidement possible. Je crois que cela met fin à nos délibérations.

(La séance est levée.)
